



»»» LE RECYCLAGE
DU PLÂTRE

»»» entrepreneurs

d'avenirs

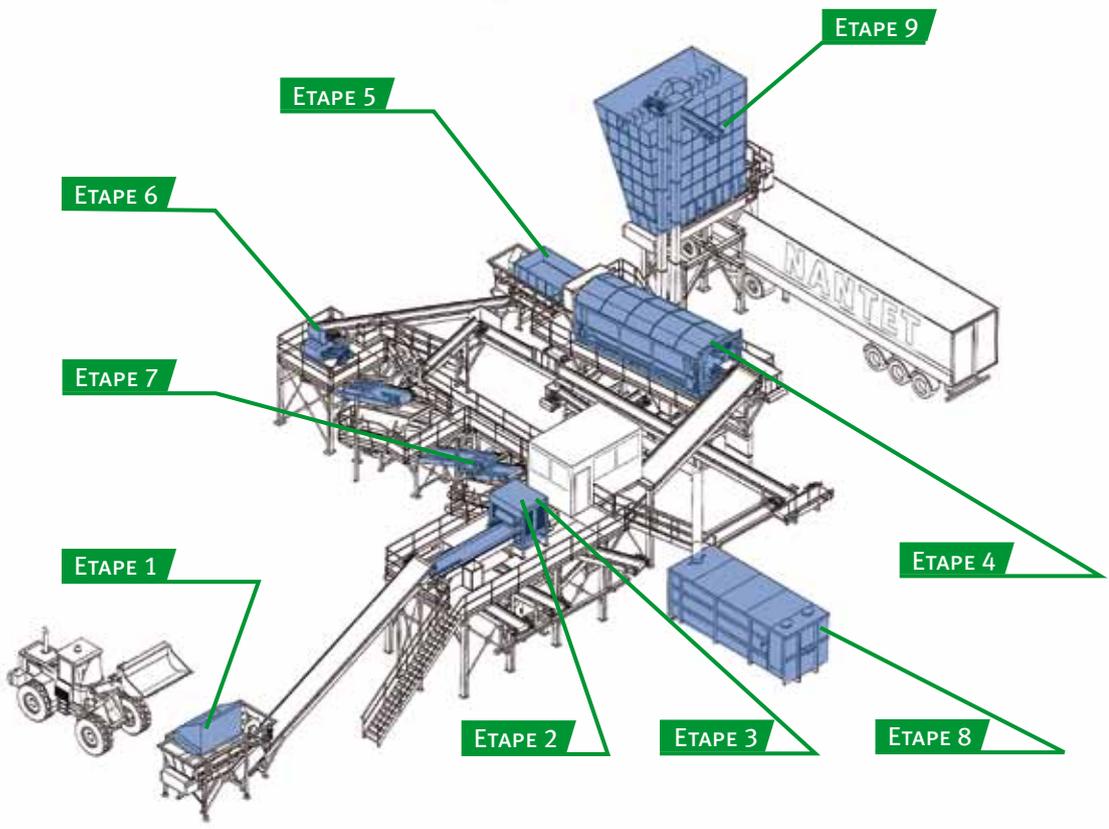


Picco®



Unité de valorisation du plâtre

- Réception et contrôle qualité des gisements
- Broyage des déchets de plâtre
- Séparation des fractions
- Affinage de la matière première de réemploi pour l'usine Placoplâtre®
- Capacité : 10 à 25 tonnes / heure



ÉTAPE 2	»»»	ÉTAPE 3	»»»	ÉTAPE 5	»»»	ÉTAPE 6	»»»	ÉTAPE 7	»»»	ÉTAPE 8	»»»	ÉTAPE 9
												
Première trituration		Fraction magnétique		Fraction de gypse non affiné		Trituration		Fraction papier		Fraction des légères		Fraction épurée



DPSC

Déchets de plâtre pré-triés sans complexes isolants

Plaques de plâtre + carreaux de plâtre » séparation du plâtre et du carton » recyclage du plâtre et du carton.

PRODUITS ADMIS

- Plaques de plâtre cartonnées standards, blanches, vertes, roses ou jaunes
- Dalles de plafond en plâtre
- Cloisons alvéolaires quelle que soit la couleur
- Carreaux de plâtre quelle que soit la couleur

Les livraisons comportant un taux de produits hydrofuges (verts) supérieur à 10% en poids devront faire l'objet d'un accord préalable

PRODUITS À BASE DE PLÂTRE NON ADMIS

- Plaques renforcées dans la masse avec des fibres synthétiques
- Plaques avec complexes de doublage : laine de verre, laine de roche, polystyrène, mousse de polyuréthane, etc.

QUALITÉ DES LOTS

» L'ENSEMBLE DES PRODUITS DOIT ÊTRE EXEMPT TOTALEMENT DE TOUT CORPS ÉTRANGER TEL QUE :

- Isolants
- Rails, montants métalliques
- Bois et plastiques
- Moquettes, revêtements en PVC
- Revêtements en tissu de verre ou à base de fibres de verre
- Déchets d'emballage
- Verres et miroirs
- Etc.

» ILS PEUVENT ÊTRE REVÊTUS DE :

- Papiers peints
- Peinture (à l'exception de peinture à base de plomb)
- Traces de carreaux de faïence hors céramique (grès-cérame et étiré)

» LE PRODUIT RÉCEPTIONNÉ SUR RDV DOIT ÊTRE SEC (STOCKAGE À L'ABRI)





DPAI

Déchets de plâtre pré-triés avec complexes isolants

Plaques de plâtre + carreaux de plâtre + complexes isolants » séparation du plâtre, du carton et des éléments isolants » recyclage du plâtre, du carton et des éléments isolants.

PRODUITS ADMIS

- Plaques de plâtre cartonnées standards, blanches, vertes, roses ou jaunes
- Dalles de plafond en plâtre
- Cloisons alvéolaires quelle que soit la couleur
- Carreaux de plâtre quelle que soit la couleur
- Plaques avec complexes de doublage : laine de verre, laine de roche, polystyrène, mousse de polyuréthane, etc.

Les livraisons comportant un taux de produits hydrofuges (verts) supérieur à 10% en poids devront faire l'objet d'un accord préalable

PRODUITS À BASE DE PLÂTRE NON ADMIS

- Plaques renforcées dans la masse avec des fibres synthétiques

QUALITÉ DES LOTS

» L'ENSEMBLE DES PRODUITS DOIT ÊTRE EXEMPT TOTALEMENT DE TOUT CORPS ÉTRANGER TEL QUE :

- Rails, montants métalliques
- Bois et plastiques
- Moquettes, revêtements en PVC
- Revêtements en tissu de verre ou à base de fibres de verre
- Déchets d'emballage
- Verres et miroirs
- Etc.

» ILS PEUVENT ÊTRE REVÊTUS DE :

- Papiers peints
- Peinture (à l'exception de peinture à base de plomb)
- Traces de carreaux de faïence hors céramique (grès-cérame et étiré)

» LE PRODUIT RÉCEPTIONNÉ SUR RDV DOIT ÊTRE SEC (STOCKAGE À L'ABRI)

POUR LES 3 OFFRES :

PRODUITS STRICTEMENT INTERDITS FAISANT L'OBJET D'UNE PROCÉDURE DE DÉCLASSEMENT SPÉCIFIQUE

- Produits amiantés
- Peinture au plomb





DPEM

Déchets de plâtre en mélange

Plaques de plâtre + carreaux de plâtre + complexes isolants + éléments de déconstruction avec fer, bois, gaines et fils électriques » tri pour enlever les indésirables » séparation du plâtre, du carton et des éléments isolants » recyclage du plâtre, du carton, des éléments isolants et des éléments de la déconstruction.

PRODUITS ADMIS

- Plaques de plâtre cartonnées standards, blanches, vertes, roses ou jaunes
- Dalles de plafond en plâtre
- Cloisons alvéolaires quelle que soit la couleur
- Carreaux de plâtre quelle que soit la couleur
- Plaques avec complexes de doublage : laine de verre, laine de roche, polystyrène, mousse de polyuréthane

PRODUITS À BASE DE PLÂTRE NON ADMIS

- Plaques renforcées dans la masse avec des fibres synthétiques

QUALITÉ DES LOTS

» ILS PEUVENT ÊTRE REVÊTUS DE :

- Papiers peints
- Peinture (à l'exception de peinture à base de plomb)

» ILS PEUVENT CONTENIR EN FAIBLE QUANTITÉ < 10% EN POIDS

- Rails et montants métalliques
- Bois et plastiques
- Gaines et matériel électrique
- Revêtements, tissus fibres de verre
- Traces de carreaux de faïence
- Carton emballage

» LE PRODUIT RÉCEPTIONNÉ SUR RDV PEUT ÊTRE SEC OU LÉGÈREMENT HUMIDE





NANTET appartient à la division recyclage du groupe **SERFIM**.

Présente sur le territoire avec trois agences, Aigueblanche, Francin et Marignier, nos 100 professionnels déploient leurs compétences dans les domaines suivants : propreté urbaine, collecte et élimination des déchets, centre de tri de valorisation et de recyclage, déconstruction, désamiantage et interventions d'urgence.

Serfim, groupe de 20 entreprises spécialisées dans les travaux publics et l'environnement, et ses 1500 collaborateurs entretiennent avec leurs clients des relations de transparence, d'expertise et une réactivité de tous les instants.

Force de proposition et d'innovation, nous optimisons au quotidien les projets qui nous sont confiés avec l'ambition de concevoir ensemble des avenir meilleurs.

AGENCE DE MARIGNER

44 AVENUE DES 2 GARES
74970 MARIGNIER
TÉL.: 04 50 93 70 51

AGENCE DE AIGUEBLANCHE

ZAC LA CHARBONNIÈRE - PETIT
CŒUR
73260 AIGUEBLANCHE
TÉL.: 04 79 22 58 05

AGENCE DE FRANCIN

PONT MOLLARD
73800 FRANCIN
TÉL.:



www.nantet.com - www.serfim.com